



Le directeur de l'Economie réagit aux refus du parc éolien de La Sonnaz, à Courtepin et Misery-Courtion «Des communes sont moins critiques»

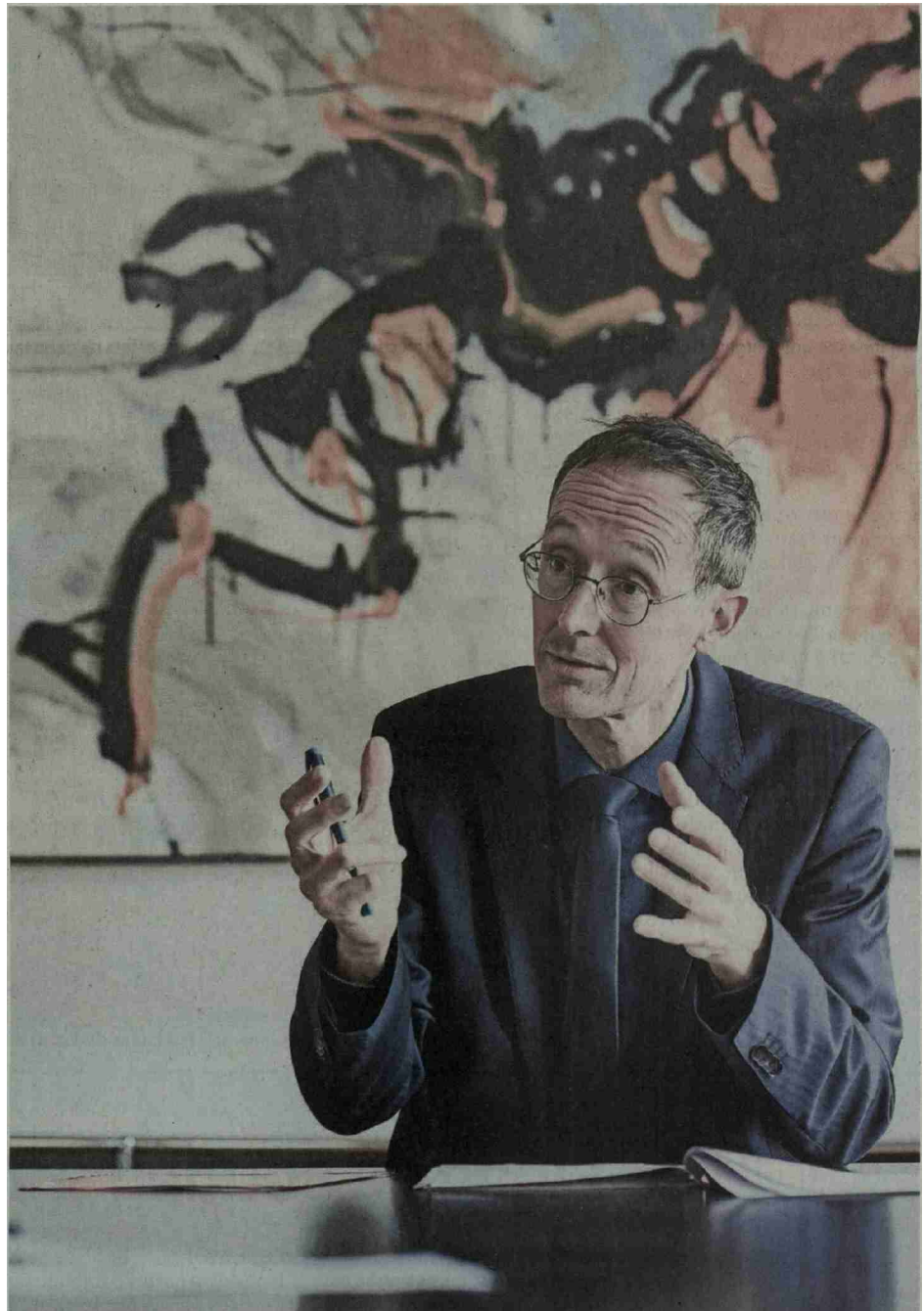
« STÉPHANE SANCHEZ

Eoliens » Quelque 77,5% des 689 citoyens de Misery-Courtion et 69,9% des 1652 citoyens de Courtepin qui se sont prononcés dimanche ne veulent pas d'une étude de projet d'implantation d'un parc éolien sur le site Les Collines de La Sonnaz. Après les votes négatifs de Vuisternens-devant-Romont et de La Sonnaz, après les démarches juridiques et administratives menées par plus de la moitié des communes concernées par un périmètre éolien, le canton entend-il réagir? Question posée au conseiller d'Etat Olivier Curty, directeur de l'Economie, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui chapeaute aussi le Service de l'énergie.

Quelle est votre réaction au vote de Courtepin et Misery-Courtion?
Olivier Curty: Ce résultat n'est pas une surprise, et il fait émerger une contradiction assez classique. En effet, la population fribourgeoise soutient très majoritairement la transition énergétique et l'éolien dans notre canton. Mais le résultat du vote dans ces communes confirme que ce soutien dépend souvent de la proximité géographique que l'on a avec les éventuels projets en question.

L'Etat a-t-il suffisamment soutenu le projet des Collines de La Sonnaz dans le cadre de cette votation?

Il n'existe tout simplement aucun projet concret autour duquel débattre à ce jour. Deux séances d'information ont eu



Quelles sont les communes moins hostile à un développement éolien? Le conseiller d'Etat Olivier Curty laisse la primeur de la réponse au Conseil d'Etat. Jean-Baptiste Morel

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
<https://www.laliberte.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'783
Parution: 6x/semaine



Page: 13
Surface: 84'735 mm²



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

Ordre: 1088138 Référence: 87454471
N° de thème: 999.080 Coupure Page: 2/3

lieu récemment en présence des autorités fédérales et cantonales. Je rappelle qu'une inscription dans le Plan directeur cantonal signifie seulement qu'on peut étudier si le périmètre est propice ou non à l'énergie éolienne.

En l'espèce, l'élément bloquant est le fait que les communes concernées refusent de vérifier si les sites retenus dans le Plan directeur cantonal pour leur potentiel éolien sont effectivement propices ou non à une production d'énergie éolienne. Les communes de Misery-Courtion et de Courtépin nous ont ainsi communiqué il y a quelques mois déjà qu'elles ne souhaitent pas de mesures de la vitesse du vent, ni d'étude d'impact, pour confirmer ou infirmer le potentiel éolien de la région. Si les résultats avaient été infirmés, ces sites auraient tout simplement été retirés de la planification.

Peut-on dire que le projet de parc des Collines de La Sonnaz est enterré?

Nous avons toujours dit qu'aucun projet ne pourrait être mené sans l'accord des communes et le soutien de la population. La modification du Plan d'aménagement local – condition sine qua non pour la construction d'un parc éolien – est de la compétence communale.

«Le site répond toujours aux critères de planification»

Olivier Curty

Comptez-vous retirer la fiche

de ce parc du Plan directeur cantonal (PDCant)?

En l'état, le site répond toujours aux critères de planification de la Confédération, applicables au sens de la loi sur l'énergie, validés par le Conseil fédéral, et demeure inscrit dans le PDCant. Une campagne de mesures démontrant la non-viabilité du site pour l'énergie éolienne aurait pu conduire à son retrait du PDCant.

Vu l'opposition affichée par nombre de communes sites, avez-vous encore l'espoir qu'une assemblée communale accepte d'entrer en matière sur un parc? Cet espoir est-il réaliste?

Il y a des communes qui sont moins critiques et qui entrent en matière pour vérifier le potentiel des sites retenus.

Lesquelles?

Nous avons envoyé un questionnaire aux communes concernées par les procédures liées aux projets éoliens, à la suite de la séance du 13 avril 2022. Nous leur demandions de se prononcer sur trois choses: des études de vent (afin d'infirmier ou de confirmer les prédispositions des sites sous cet angle, ndlr); la mise en place d'un comité de pilotage pour mener une expertise ou des études indépendantes; et la possibilité d'implanter une éolienne test. Nous avons reçu des réponses favorables de certaines communes, mais je réserve la primeur de ces réponses au Conseil d'Etat.

N'empêche, compte tenu de ces refus à répétition, n'y a-t-il pas matière à réviser le PDCant?

Les deux choses ne sont pas directement liées. Le PDCant a été approuvé par le Conseil d'Etat,

présenté au Grand Conseil et finalement validé par le Conseil fédéral en 2020. Actuellement, il y a une révision partielle en cours, et plusieurs communes ont demandé une modification du volet éolien. La DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, ndlr) examine actuellement les arguments des communes.

Le cas échéant, comptez-vous réviser ce plan selon les conditions prévues par le mandat Fattebert – de Weck, comme le demande la plupart des communes concernées?

La révision du PDCant est un processus en dehors des discussions politiques. Comme je l'ai dit, les arguments des communes qui demandent une révision du PDCant sont actuellement en examen auprès de la DIME. Le Conseil d'Etat tranchera.

Avez-vous d'autres pistes pour sortir de l'impasse?

Comme je l'ai dit, toutes les communes concernées ne sont pas hostiles par principe au développement de l'éolien. Les discussions se poursuivent, et la situation peut également encore évoluer dans les années à venir. Il est du devoir de tous d'assurer l'approvisionnement énergétique de notre pays, car le risque de pénurie est loin d'être écarté. Si l'on veut se passer d'éolien, il faudra trouver autre chose. La question est de savoir quoi, sachant que le nucléaire, par exemple, n'est pas une option puisqu'un tel projet nécessiterait vingt-cinq ans pour aboutir. Il faudra entre cinq et dix ans pour que l'approvisionnement énergétique du pays soit sécurisé. Cela implique la



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
<https://www.laliberte.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 36'783
Parution: 6x/semaine



Page: 13
Surface: 84'735 mm²



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

Ordre: 1088138 Référence: 87454471
N° de thème: 999.080 Coupure Page: 3/3

contribution de tout le monde,
la mise en œuvre rapide de nou-
veaux moyens de production et
la mise en place des mesures
d'économie volontaires. »

«NOUS SAVONS DANS QUELLE DIRECTION TRAVAILLER»

«Nous prenons acte. Nous savons dans quelle direction nous devons travailler, et nous en tiendrons compte lors des éventuelles futures démarches d'un quelconque développeur», réagit le syndic de Misery-Courtion, Alexandre Ratzé, après le vote de ses concitoyens.

L'édile rappelle que l'exécutif communal a demandé la révision du volet éolien du Plan directeur

cantonal, selon les conditions précisées par le mandat des députés David Fattebert et Antoinette de Weck. «Le canton doit maintenant analyser ce qu'il veut faire de ce site. S'il souhaite poser des mâts de mesure, ce ne sera pas de notre ressort», ajoute-t-il.

Son homologue de Courtepin, Martin Moosmann, n'a pas souhaité commenter le vote. SZ